



Bulletin Municipal n°25

Décembre 2025



Joyeux Noël

Commune de Valdelaume

Mairie de VALDELAUME

Adresse : 1, rue du Puits Grelet
Hanc - 79110 VALDELAUME
Tel: 05 49 29 83 63
Mail : mairie-valdelaume@paysmellois.org

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h
Mardi: 13h30 – 17h30
Mercredi: 13h30 – 17h 30
Jeudi : 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 – 12h

Secrétaire de mairie : Sabine Ardillon

Les conseillers :

Maire : Emmanuel Caquineau 06 08 99 96 72
1^{ère} adjointe : Mathilde Garçonnet-Sillon 06 81 60 08 71
2^{ème} adjointe : Isabelle Baudrit 06 22 03 50 85
3^{ème} adjointe : Fabienne Vignier 06 63 71 40 00
4^{ème} adjointe : Odile Rault 06 42 15 12 21
5^{ème} adjoint : Eric Desaiivres 06 27 73 65 08

FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY
Laura, MORNET-KOHLER Maryse, BABIN Etienne,
PAQUEREAU Stéphane, JOLLY Jacques, BERNARD
Jean-François, GUILLON Jean Luc, OHIN Narcisse,
DOMERGUE Gilles, GIRAULT Claude

SOMMAIRE

Le mot du Maire

Page 3

La mairie vous informe

Pages de 4 à 20

Vie associative

Pages de 21 à 26

Infos diverses

Pages de 27 à 32

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Depuis 2020, j'ai l'honneur de servir notre nouvelle commune avec engagement et proximité.

Parce que je crois profondément en notre territoire et aux projets que nous avons réalisés ensemble.

J'ai décidé de me représenter aux prochaines élections municipales. Je souhaite poursuivre ce travail avec vous et pour vous dans un esprit de dialogue et d'intérêt général.

Je présenterai prochainement la liste qui m'accompagnera ainsi que nos priorités pour les années à venir.

Pour le moment à l'occasion de cette nouvelle année, j'ai le plaisir de vous convier à la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire, le dimanche 11 janvier 2026 à Bouin. Ce moment privilégié permettra de revenir comme d'habitude sur les actions menées au cours de l'année écoulée.

La municipalité tient à saluer et remercier chaleureusement pour leurs nombreuses années d'engagement, M. Joël Parent, agent d'entretien parti à la retraite en juillet dernier. En avril prochain, ce sera Mme Lucette Vidault, agent d'entretien des locaux qui nous quittera pour une retraite également méritée. Ils laissent l'empreinte de leur professionnalisme, de leur disponibilité et de leur dévouement auprès des habitants. Nous leur adressons nos sincères remerciements.

Suite à leur départ, la municipalité a le plaisir d'accueillir M. Bastien Aubry dans l'équipe technique et Mme Axelle Seguin qui sera la nouvelle agente d'entretien des locaux. Nous comptons sur leur engagement pour venir renforcer les actions menées au quotidien par notre équipe d'agents au service de la commune.

Je tiens également à remercier M. et Mme Magnan Jacky et Marie-Claire pour leur temps passé au gardiennage de l'église de Pioussay pendant de très nombreuses années. Nous avons pu compter sur eux tous les jours pour avoir un édifice surveillé et ouvert au public.

J'espère donc vous rencontrer dimanche 11 janvier prochain et en attendant je vous souhaite de passer de chaleureuses fêtes de fin d'année en famille et entre amis.

Bien cordialement

Emmanuel Caquineau

➤ **Colis de Noël pour les Aînés**

Les colis de Noël pour les aînés de 75 ans et plus, seront distribués le dimanche 14 décembre à partir de 10h par les conseillers municipaux.



➤ **Noël école de Pioussay**



Comme chaque année la mairie de Lorigné se joint à la mairie de Valdelaume pour offrir aux enfants de l'école de Pioussay des friandises de Noël.

La distribution se fait lors du repas de Noël à la cantine, les institutrices et instituteur, les ATSEM et la cantinière ont aussi droit à leur petit paquet.

➤ **Illuminations de Noël**



Joyeux
NOËL



NOUVELLES
DISPOSITIONS DU
CODE ELECTORAL

Elections municipales Mars 2026

Les règles changent pour les communes de moins de 1000 habitants

Tous les électeurs de notre Commune sont concernés !

Jusqu'aux dernières élections municipales, chaque électeur d'une commune de moins de 1000 habitants disposait de la possibilité de rayer des noms sur la liste soumise au vote des électeurs. C'était le principe du panachage.

De même, un candidat, dès lors que sa candidature était validée par la Préfecture, pouvait se présenter seul à l'élection municipale.

La [loi n° 2025-444](#) du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité supprime cette spécificité des communes de moins de 1000 habitants.

Aux prochaines élections municipales, un même principe s'applique à toutes les communes, quelle que soit leur strate de population : **LE SCRUTIN DE LISTE À DEUX TOURS.**

Dès lors, RAYER le nom d'un CANDIDAT n'est PLUS POSSIBLE, sous peine de nullité de votre bulletin de vote.

Nouveauté pour les communes de moins de 1000 habitants :

La liste des candidats est acceptée en Préfecture même si elle compte jusqu'à 2 candidats de moins que l'effectif prévu par la loi, à savoir :

moins de 100 habitants	effectif légal = 7	toléré = 5
moins de 10 à 499 habitants	effectif légal = 11	toléré = 9
moins de 500 à 1000 habitants	effectif légal = 15	toléré = 13

Valdelaume = Commune Nouvelle (règle transitoire)

moins de 500 à 1000 habitants	effectif légal = 19	toléré = 17
-------------------------------	---------------------	-------------

Le nouveau conseil municipal sera donc réputé complet, même s'il comporte 1 ou 2 candidats en moins que l'effectif légal.

Et comme pour les communes de plus de 1000 habitants, les listes déposées pourront aussi comporter jusqu'à deux candidats supplémentaires par rapport au nombre de sièges à pourvoir, de manière à permettre le remplacement d'un conseiller municipal élu sur cette liste en cas de vacance.

Liste paritaire obligatoire

Si le 1^{er} de la liste est un homme, le 2^{ème} est une femme, le 3^{ème} un homme, etc.

Si le 1^{er} de la liste est une femme, le 2^{ème} est un homme, le 3^{ème} une femme, etc.

Ce principe s'appliquera aussi à l'élection des adjoints : si le 1^{er} est une femme, le 2^{ème} est un homme, le 3^{ème} une femme, etc. Et inversement !

Alors n'oubliez pas, le panachage, c'est fini !

**POUR QUE VOTRE VOTE SOIT PRIS EN
COMPTE AUX PROCHAINES MUNICIPALES,
VOTEZ UNE LISTE SANS APPORTER DE
MODIFICATION
À CETTE DERNIERE !**

EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 OCTOBRE 2025 A 20 heures 30

Présents :

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, RAULT Odile, DESAIVRES Eric, BABIN Etienne, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY, Laura, JOLLY Jacques, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, DOMERGUE Gilles.

Absents excusés : Narcisse OHIN, Fabienne VIGNIER, Dominique MERLE, Maryse MORNET-KOHLER

Absent : M. Claude GIRAULT

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande au Conseil qui accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir « Soutien à l'Hôpital de Ruffec ». Le Conseil accepte sa demande.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Éric DESAIVRES intervient en indiquant qu'il y a une erreur dans la transcription du titre qui n'est pas approprié, à savoir : Formation Prévoyance Santé, il y a lieu de lire « Convention », l'erreur sera rectifiée.

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du 08 septembre 2025.

ASSURANCES PREVOYANCE / SANTE DES AGENTS

MAINTIEN DE SALAIRE : La prévoyance maintien de salaire est déjà en place pour nos agents, elle leur permet de percevoir leur salaire à environ 90% en cas d'arrêt maladie prolongé. Le contrat groupe arrivant à échéance au 31/12/2025, le Maire propose au Conseil d'adhérer une nouvelle fois au Contrat groupe proposé par le Centre de Gestion au 01/01/2026 pour 6 ans, la MNT étant le groupe retenu (Mutuelle Nationale Territoriale).

Si les agents adhèrent au contrat groupe, une participation obligatoire de l'employeur leur est versée. Aujourd'hui la commune participe à hauteur de 12€ par agent.

Le Conseil décide de retenir le contrat groupe et de verser une participation de 15 € aux agents qui adhéreront à ce contrat, compte tenu de l'augmentation des taux de cotisations pour 2026.

SANTE : A compter du 1^{er} janvier 2026, les collectivités doivent proposer une mutuelle à leurs agents ainsi que fixer le montant de la participation suivant le type de convention retenue la collectivité et l'agent.

Il y a deux possibilités : laisser choisir l'agent sa propre mutuelle (labellisée ou non) ou choisir le contrat groupe, la participation de l'employeur doit être au minimum de 15€.

Nos agents ont été interrogés et leur choix se porterait plus sur la conservation de leur mutuelle personnelle actuelle.

Après débat le Conseil opte pour laisser le choix aux agents de prendre leur mutuelle et participer à hauteur de 20€ par agent (uniquement pour une mutuelle personnelle mais avec convention labellisée)

Cette proposition sera donc soumise à la commission technique du Centre de Gestion puis sera validée lors d'un prochain conseil municipal.

MODIFICATIONS DES STATUTS MELLOIS EN POITOU

Tous les membres du Conseil ont reçu préalablement les documents concernant les modifications apportées aux statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou à compter du 1^{er} janvier 2026.

A noter que les compétences présentées sont déjà exercées mais ont été complétées ou régularisées.

Gilles DOMERGUE demande pourquoi, ne pas faire un seul syndicat d'eau pour tout le Mellois ? M. le Maire lui répond que c'est impossible puisque les compétences des Syndicats ne s'arrêtent pas à la frontière de Mellois en Poitou mais débordent aussi sur les départements limitrophes et sont répartis par bassins versants

Le Conseil valide à l'unanimité.

RAPPORTS D'ACTIVITES ET COMPTES 2024 (CA) DE MELLOIS EN POITOU

Tous les membres du Conseil ont reçu préalablement les documents, rapports et comptes 2024 de chaque service de la communauté de communes.

Le Conseil valide à la majorité (moins une abstention) les rapports d'activités et le CA 2024.

RAPPORTS D'ACTIVITES DU SYNDICAT D'EAU 4B

M. le Maire présente les documents reçus avant la réunion par les membres du Conseil.

Le Conseil valide à l'unanimité les rapports d'activités du Syndicat d'Eau 4B, services Production et service Alimentation.

SCHEMA DE MUTUALISATION DE MELLOIS EN POITOU (CC Mellois)

Isabelle BAUDRIT présente le travail qui a été fait en amont pour établir une proposition de schéma de mutualisation. La CC Mellois en partenariat avec agents et élus des communes volontaires se sont réunis pour inventorier les besoins éventuels de chaque commune dans le même bassin de vie. Ce schéma offre par exemple la possibilité de mutualiser du matériel, personnel, services...entre communes ou entre communes et communauté de communes par le biais de convention facultative.

Le Conseil valide à l'unanimité le schéma de mutualisation.

NUMEROTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE RUE

Un bâtiment agricole situé rue de l'église à PIOUSSAY a besoin d'un numéro suite à un changement de propriétaire, à l'unanimité le Conseil autorise la délibération pour que ce bâtiment porte le numéro 4 rue de l'Eglise. La Base d'adressage Nationale sera mise à jour.

HOPITAL DE RUFFEC

M. le Maire expose qu'il a été interpellé par la possibilité de fermeture du service des urgences et du SMUR de l'hôpital de Ruffec dans le cadre de restrictions budgétaires.

Cet hôpital est un enjeu majeur de notre territoire par le besoin et la proximité pour la population.

A l'unanimité le Conseil valide la prise de la délibération suivante :

La population est en droit d'exiger que l'Etat garantisse la qualité et la sécurité des soins que les ARS doivent mettre en œuvre conformément au principe d'égalité d'accès aux soins quel que soit le lieu du territoire national concerné.

Actuellement notre population est en danger. A ce titre, nous, élus de la commune de VALDELAUME demandons à l'unanimité :

- Que l'égalité d'accès aux soins pour tous soit respectée sur notre territoire.
- Que l'Etat s'engage au bon fonctionnement de son hôpital en lui donnant les moyens humains et financiers.
- Que l'Etat légifère pour une meilleure organisation de son hôpital public afin d'assurer l'accueil et la prise en charge à hauteur des besoins du territoire.
- Que le nombre de lits ouverts soit en adéquation avec les demandes d'hospitalisation et les besoins en formations des professionnels de santé.
- Que la permanence des urgences et du Smur 24h/24 – 7jrs/7 soit garantie pour les deux fonctions. Cette permanence ne peut être sécuritaire pour la population du territoire qu'avec l'accessibilité, et aux urgences, et au Smur, 24h/24h et 7 jrs/7 pour chaque.

Le Conseil s'oppose et s'opposera à toute autre organisation.

CREATION DE POSTE

Mme Lucette VIDAULT, Agent d'entretien des locaux et gestionnaire des salles, part à la retraite au 1^{er} avril 2026, un recrutement a été lancé pour son remplacement.

Toutefois, le tableau des effectifs à ce jour étant complet (2 agents en attente de retraite), il y a lieu de créer un emploi permanent contractuel pour cette personne, de façon à lui établir un CDD d'un an renouvelable.

A l'unanimité le Conseil donne son accord pour la création de ce poste.

DIVERS

- Vœux du Maire : ils auront lieu à BOUIN le dimanche 11 janvier 2026
- Colis de Noël : ils seront distribués le 14 décembre 2025 au matin chez les habitants de 75 ans et plus.
- Abonnements téléphoniques des salles des fêtes : il n'est plus obligatoire d'avoir un téléphone dans les salles des fêtes désormais tout le monde a un téléphone portable, il est donc décidé de supprimer les abonnements dans toutes les salles sauf celle de Pioussay qui sert de cantine et de lieux de rassemblements pour l'école.
- Association de soutien au Maroc : Le Maire explique que Mme LEVEQUE, habitante de Villemanan, fait partie de cette association laquelle fait appel régulièrement à des dons de vêtements auprès du public afin d'apporter un soutien à une région du Maroc. La Commune a l'habitude de lui mettre à disposition un local pour la réception des dons.
- Logement de Bouin : c'est toujours en cours, le Maire espère une fin de travaux pour cette fin d'année.
- Incivilités déchets : de plus en plus d'incivilités sont notées liées à un mauvais tri des déchets et des dépôts sauvages, il a donc été décidé d'acheter plusieurs caméras de surveillance afin de verbaliser les contrevenants.
- Eaux pluviales : plusieurs demandes de riverains ont été reçues en mairie pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales sur la voirie devant leur propriété. Des études sont à prévoir à ce sujet.
- Eclairage public : encore des défaillances dans le fonctionnement de l'éclairage dans certains villages et rues. Le Maire espère que le problème va être rétabli avec le changement horaire en fin de ce mois.
- Illuminations de Noël : suite à une question, le Maire explique que les agents ont commencé à réviser le matériel pour installer les décorations en décembre, lesquelles seront réparties sur la commune en fonction des branchements existants.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 NOVEMBRE 2025 à 10 H 00

Présents : Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, VAURY Laura, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, DOMERGUE Gilles, BABIN Etienne, FRAGNEAU Monique, OHIN Narcisse

Absents excusés : GARCONNET-SILLON Mathilde (Pouvoir), DESAIVRES Éric, JOLLY Jacques, Dominique MERLE

Absent : M. Claude Girault

ASSURANCES PREVOYANCE ET MUTUELLE COMPLEMENTAIRES DU PERSONNEL

M. le Maire expose aux conseillers que lors de notre dernière réunion de conseil, nous avons défini un montant de participation concernant les assurances prévoyance du personnel.

Cette décision a été communiquée au Comité du Centre de Gestion (CST) qui devait donner un avis sur notre décision. L'avis communiqué par le CST est rendu défavorable, nous devons donc débattre à nouveau afin de renvoyer au CST un nouveau montant ou pas.

M. le Maire rappelle que les montants de participation qui ont été précédemment votés étaient :

- 15€ pour le maintien de salaire (prévoyance déjà en place à ce jour à hauteur de 12€)
- 20€ pour la mutuelle santé (sachant que le minimum prévu par les textes est de 15€)

Jean-François BERNARD demande pourquoi ce refus du Comité.

Isabelle BAUDRIT fait lecture du mail adressé par le Centre de Gestion qui précise la position et les observations du Comité.

M. le Maire rappelle que l'avis du Comité du Centre de Gestion n'est qu'un avis.

Il précise également avoir eu connaissance d'une décision d'un Comité concernant la Communauté de Communes de Mellois en Poitou, ayant émis un avis favorable sur une base d'un montant de 15€ et 20€ et ne comprend pas la position défavorable du CST à l'encontre de notre collectivité.

A l'unanimité l'ensemble des conseillers confirme la position qui avait été prise précédemment, à savoir une participation financière de :

- 15€ pour le maintien de salaire
- 20€ pour la mutuelle santé

Cette décision sera retransmise au CST.

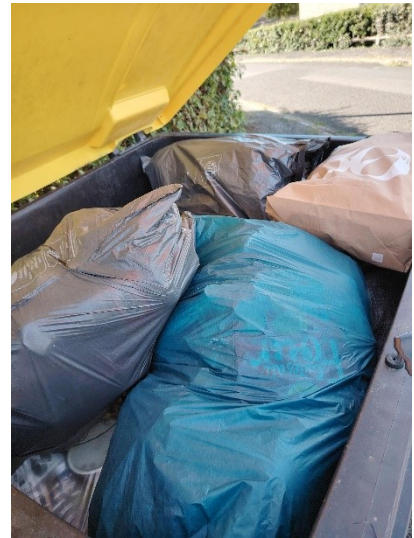
INFOS MAIRIE : TRAVAUX – Voirie et Bâtiment

Quelques informations sur les travaux réalisés ce trimestre par les quatre agents techniques :

- Entretien des espaces verts et des abords des salles des fêtes.
- Tonte des cimetières.
- Taille des arbustes et des palissades.
- Élagage de plusieurs arbres.
- Ramassage des feuilles mortes.
- Nettoyage des grilles d'évacuation des eaux pluviales dans l'ensemble des villages.
- Peinture des décorations de Noël en bois.
- Vérification et remise en état des décorations lumineuses de Noël récemment acquises auprès de la commune de Celles-sur-Belle, ainsi que des anciennes illuminations de la commune. Installation de ces décorations autour des lieux de passage, ainsi qu'au niveau des églises, de l'école et de la mairie.
- Apport de terre autour du nouveau terrain de boules de Hanc, nivellement et ensemencement en pelouse.
- Intervention du SIVU pour le dérasement de la route entre Pioussay et le carrefour stop en direction de Bouin, soit un total de 2,3 km. Le roulage de la terre a été effectué par les agents municipaux et stocké sur le terrain communal entre Pioussay et Jouhé.



Non-respect des consignes de tri = danger et conséquences financières



Les emballages collectés dans les bacs à couvercle jaunes sont acheminés au centre de tri (Unitri), où ils sont séparés par matière. Une fois acheminés au centre de tri, les emballages en sacs opaques et les déchets qui ne sont pas des emballages sont écartés de la chaîne de tri et à nouveau transportés, vers l'usine TVME du SMITED. Ces transports et traitements inutiles entraînent des coûts qui n'auraient pas existé si les consignes de tri avaient été respectées.

En 2024, ce sont 862 tonnes de déchets qui sont refusés au centre de tri. Ces déchets non-conformes sont appelés « refus de tri » et sont réorientés vers la filière appropriée. Depuis 2021, le refus de tri a augmenté de 10,7 % et représente 41.55 % des déchets triés en 2024, soit 18.33 kg/habitant.

Les refus de tri les plus importants sont les indésirables (déchets qui ne sont pas des emballages), et les emballages imbriqués. En effet, lorsque différentes matières sont emboîtées les unes dans les autres, le centre de tri n'a pas les moyens techniques et humains de les séparer pour le recyclage.

Ces refus ont différents impacts :

- Finances

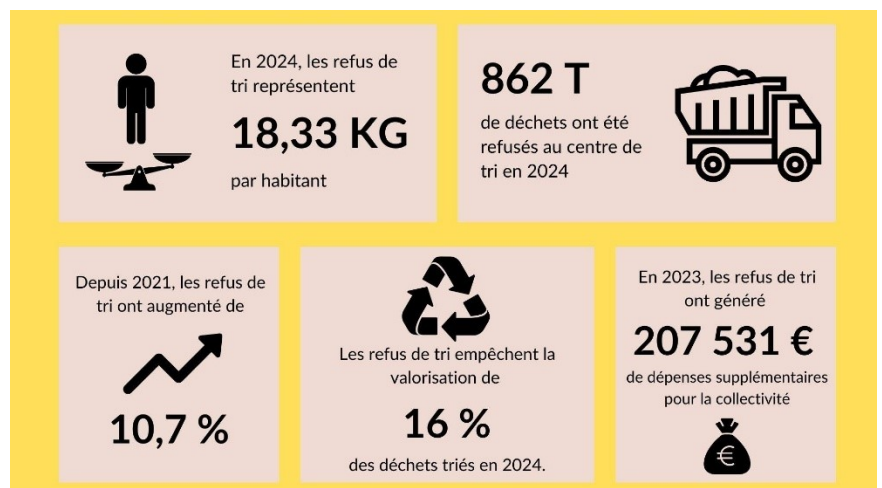
En 2023, ils ont généré **207 531 € de dépenses supplémentaires pour la collectivité.**

- Environnement

Ils empêchent notamment la valorisation de 16% des déchets triés, soit 138 tonnes en 2024, et font l'objet de déplacements supplémentaires en camion.

- Sécurité

Les indésirables arrivant au centre de tri peuvent aussi provoquer des accidents lorsqu'ils sont manipulés par les agents (objets coupants, piquants, ou contenant des produits chimiques) et des incendies (piles, batteries, bouteilles de gaz...).



Alors pour réduire ces refus, rappelons-nous :

- Les emballages doivent être déposés en vrac dans le bac jaune (pas dans un sac opaque, pas imbriqués les uns dans les autres).
- Les déchets qui ne sont pas des emballages ménagers (sacs d'ordures ménagères, textiles, objets, petit mobilier, verre, cartons bruns, papiers sanitaires...) ne doivent pas être déposés dans le bac jaune.

« Tout autre déchet est formellement interdit dans le bac d'emballages. »

La Direction de la prévention et gestion des déchets se tient à votre disposition pour tout renseignement sur les consignes de tri.

TOUS LES EMBALLAGES MÉNAGERS

en vrac et vides



Cartonnettes
Briques alimentaires



Métal



Toutes les
bouteilles / flacons
en plastique



Tous les
sacs / sachets
films



Tous les
pots / boîtes
barquettes



**Dans le bac jaune,
uniquement des
emballages ménagers**



Dans le bac noir



En déchèterie



Au point d'apport
volontaire



Au centre de tri, seuls les emballages sont acceptés. Tout autre déchet déposé dans le bac jaune (jouets, textiles, sacs poubelles, etc.) est considéré comme une erreur de tri. En 2024, ces erreurs ont coûté 85 000 € de dépenses supplémentaires.



Séparez
tous vos
emballages

**Sans sac et en vrac,
c'est dans le bac !**

Lorsqu'ils sont emboîtés ou imbriqués les uns dans les autres, les emballages ne peuvent pas être séparés par matériaux au centre de tri et ne sont donc pas recyclés. Ces erreurs ont généré 40 000 € de dépenses supplémentaires en 2024.

Plus d'infos :



www.melloisenpoitou.fr
Direction de la prévention et gestion des déchets
preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr · 05 49 27 56 79

« Coup de gueule » Incivilités – boîtes à livres

Nous devons faire un petit rappel quant à l'utilisation des boîtes à livres mises à disposition des habitants sur la commune.

Ces boîtes à livres ne sont pas des annexes aux déchèteries ou aux containers de tri !

En effet, malheureusement nous trouvons beaucoup trop de revues, déchets de papiers, livres non adaptés aux enfants, etc...

Voici les règles :

Chacun peut déposer et /ou emprunter un livre librement dans l'une ou plusieurs des boîtes à livres installées et qui sont accessibles 24H/24 et 7jours/7.

Un livre vous a plu, pensez à le partager, l'objectif d'une boîte à livres est de donner une seconde vie aux livres que vous avez lus, à les partager, pensez simplement à donner **des livres propres et en bon état (pas de revues ni de journaux), les livres tâchés, jaunis, déchirés ou poussiéreux n'incitent pas à la lecture !**

Vous pouvez y déposer des livres pour enfants, mais n'oubliez pas tous les livres sont visibles par tous, petits et grands, ne déposez pas de livres qui pourraient choquer.

Une contrainte, respectez ces installations et leur contenant.



Horaires d'ouverture des déchèteries

- Chef-Boutonne, route d'Aubigné
Péchiot et de de Sauzé-Vaussais, Impasse des Carrières

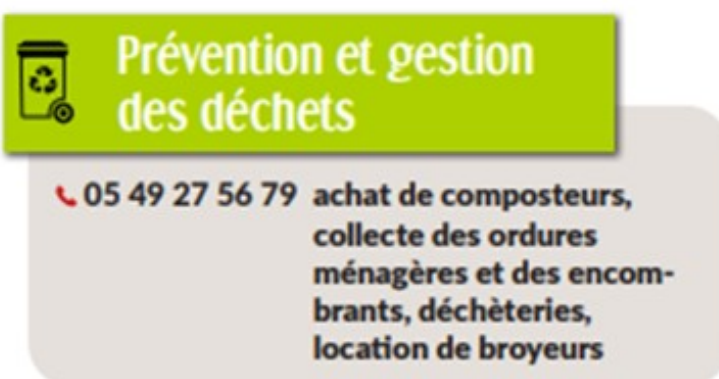
Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			



NOUVEAU : carte d'accès déchèteries !

Tous les habitants de la communauté de communes Mellois en Poitou devront se munir d'une carte d'accès pour les déchèteries du territoire. Vous pouvez la créer en allant sur le site internet suivant :

<https://www.ecocito.com>



➤ Information déchets dans les cimetières

De nouvelles règles s'appliquent désormais dans les cimetières concernant les déchets (pots, végétaux, emballages, etc...)

Vous trouverez de nouveaux bacs dans chaque cimetière de la commune.

Voici les panneaux et les bacs mis à disposition :



MERCI DE RESPECTER CES NOUVELLES CONSIGNES !

➤ Assainissement collectif : facturation



DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU
2, rue du Simplot, 79 500 MELLE
05 49 29 13 16 - cycledeleau@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr | [f](#) [in](#) Mellois en Poitou

ASSAINISSEMENT COLLECTIF INFORMATION FACTURATION

LA MENSUALISATION

Vous permet d'étaler le paiement de vos factures sur 10 mois.

Contactez la direction du cycle de l'eau :
05 49 29 13 16 - cycledeleau@melloisenpoitou.fr

"Quatre projets ont été soumis à enquête publique par la Communauté de Communes de Mellois en Poitou du 03 novembre au 03 décembre 2025, il s'agit des projets de Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat (PLUi-H), de Périmètres Délimités des Abords de monuments historiques, de révision des zonages d'assainissement et d'abrogation des cartes communales en vigueur sur certaines communes.

Cette enquête publique était ouverte à toute personne qui souhaitait consulter le contenu de ces projets et faire des observations soit en se rendant dans les mairies « site d'enquête » (Aigondigné, Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, La-Mothe-Saint-Héray, Lezay, Melle et Sauzé-entre-Bois) où les dossiers au format papier étaient consultables et des registres d'enquête mis à disposition du public, soit en consultant les dossiers d'enquête et participant en ligne depuis le site internet pluih.melloisenpoitou.fr.

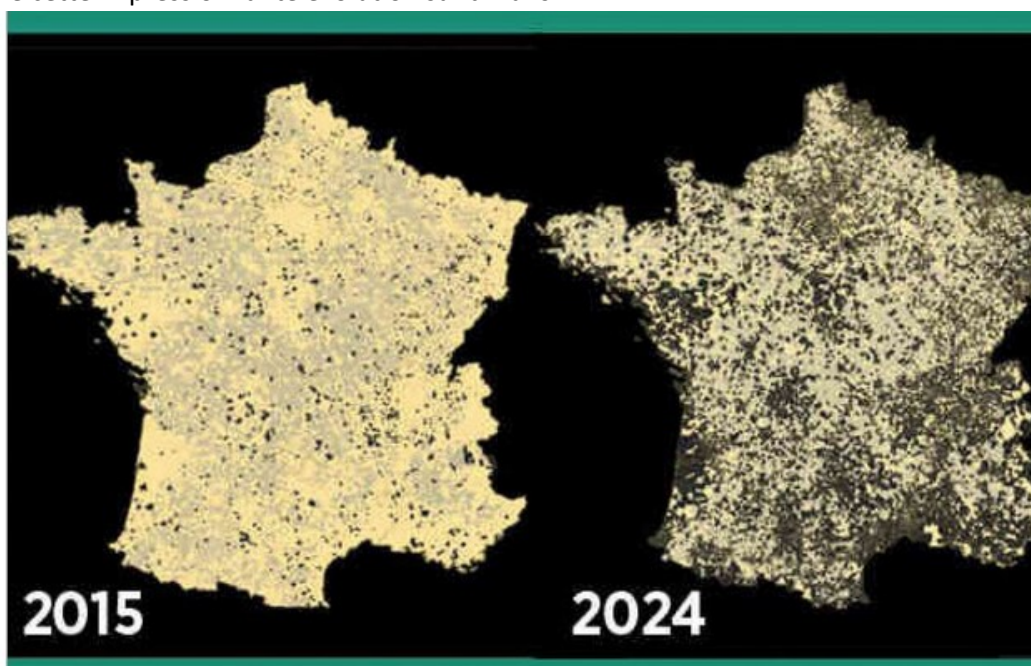
Par ailleurs, 18 permanences de commissaires enquêteurs ont été tenues dans les mairies « site d'enquête » afin de recevoir le public.

Les observations formulées par le public vont maintenant être étudiées et la commission d'enquête rendra un rapport et des conclusions à la communauté de communes en début d'année prochaine."

➤ **Diminution de la pollution nocturne grâce à la réduction drastique de l'éclairage public en France en dix ans**

Les objectifs de sobriété énergétique, de préservation du ciel nocturne et de biodiversité ont conduit 62 % de ces communes à une extinction totale des éclairages au cœur de la nuit.

Entre 2015 et 2024, de nombreuses communes en France ont éteint leurs éclairages publics la nuit. Une image animée montre cette impressionnante évolution sur dix ans.



Cet article est extrait du mensuel Sciences et Avenir n°945, daté novembre 2025.

Communication – Administration générale

➤ Page Facebook de la commune de Valdelaume



A ce jour 422 personnes nous suivent sur la page Facebook de Valdelaume, nous vous remercions pour votre intérêt et espérons que vous allez être de plus en plus nombreux !

Cette page Facebook nous permet de mettre en avant des informations générales et les animations des associations de la commune.

Pour nous trouver, cliquer sur la « loupe » dans Facebook et taper « Commune de Valdelaume ».

➤ Site internet de Valdelaume : <https://www.valdelaume.fr/>



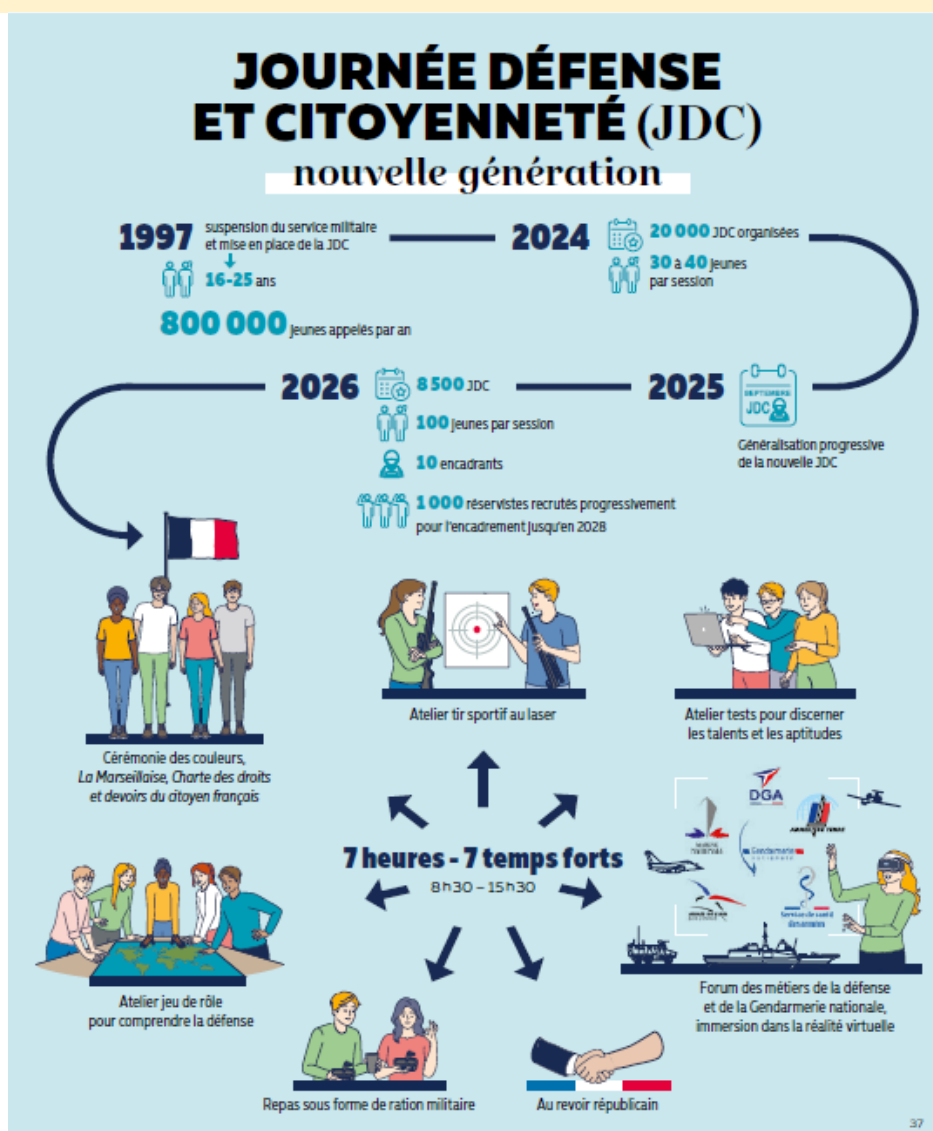
Nous souhaitons faire figurer dans une rubrique spécifique les entreprises, les auto-entrepreneurs, les gîtes, les hébergements touristiques, etc... Vous souhaitez figurer dans la rubrique, dans ce cas n'hésitez pas, contactez la Mairie dès que possible, afin que nous vous adressions le formulaire de consentement obligatoire à nous retourner pour nous permettre de faire le nécessaire, en nous précisant exactement les coordonnées à publier. Nous comptons sur vous et restons à votre disposition pour tout renseignement.

➤ Journée défense et Citoyenneté à partir de 16 ans

Le 29 septembre dernier, une soixantaine de Correspondants Défense, dont Maryse MORNET-KOHLER, déléguée Défense pour la commune de VALDELAUME, ont participé à la réunion annuelle d'information organisée par la Délégation Militaire Départementale des Deux-Sèvres à l'École Nationale des Sous-Officiers d'Active (ENSOA) de Saint-Maixent-l'École.

A cette occasion, outre les missions de la Délégation Militaire Départementale (DMD), et des correspondants défense, le lieutenant-colonel DEPOIRE, DMD adjoint, a présenté, l'évolution de la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC) instaurée en 1997 pour remplacer le service militaire. La nouvelle génération de la JDC, dont les temps forts sont schématisés ci-dessous, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Rappelons que l'attestation de participation à la JDC est requise pour l'inscription à certains examens ou concours d'Etat tels que le baccalauréat, le permis de conduire ou encore le concours de la fonction publique.



Après une visite guidée du Musée du Sous-Officier de Saint-Maixent-l'École, le Général Pierre CHAREYRON, Commandant l'ENSOA et Délégué Militaire Départemental des Deux-Sèvres a présenté l'ENSOA et conclue cette journée autour d'un verre de l'amitié.

Sources : <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Defense-ONAC-DMD/Delegation-militaire-departementale>
https://www.terre.defense.gouv.fr/ensoa_1

Solidarité

➤ L'AIPM : des services adaptés à vos besoins pour une démarche solidaire

Vous cherchez une aide ponctuelle ou régulière pour vos tâches du quotidien? L'AIPM (**A**ssociation d'**I**nsertion du **P**ays **M**ellois) réalise différentes missions auprès des particuliers : entretien de la maison (ménage, repassage), entretien de parcs et jardins, petits travaux de bricolage ou de manutention.



Implantée sur le territoire depuis 1990, l'AIPM est une structure d'insertion par l'activité économique et sociale. Elle intervient également auprès des collectivités, entreprises et associations pour l'entretien des locaux et espaces verts, des voiries, cimetières, déchetteries, ainsi que pour la plantation de haies et divers travaux extérieurs.

Présente sur 58 communes du Mellois en Poitou, l'AIPM allie service de proximité et accompagnement à l'emploi.

Ses services permettent de **favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion**, en leur offrant un cadre de travail sécurisé, bienveillant et structurant. Chaque année, nos salariés bénéficient de l'accompagnement attentif et professionnel de l'équipe de l'AIPM : ils reprennent confiance, développent leurs compétences et avancent pas à pas vers un emploi durable.

Au-delà de l'accompagnement individuel, l'AIPM contribue activement à la **dynamique locale**. Par son action, l'association renforce les liens de solidarité, favorise l'emploi local et participe au développement d'une économie plus humaine et inclusive.

👉 **Communes, entreprises ou particuliers**, n'hésitez pas à faire appel à l'AIPM pour vos besoins : vous contribuerez ainsi à une démarche solidaire tout en soutenant l'emploi sur votre territoire.

Nos coordonnées :

Adresse : 48 bis rue du Tapis Vert, 79500 Melle.

Adresse mail : contact@aipm.fr

Téléphone : 05 49 29 03 70

Site web : aipm.fr

➤ Portage repas

EXEMPLE de menu

Mousse de canard

Aile de raie aux câpres et riz basmati

Fromage (optionnel)

Tarte tatin

Options

Soupe et fromage

Combien de repas ?

- Le service offre une grande souplesse, il est possible de prendre de 1 à 7 repas par semaine, selon les besoins et souhaits de chacun.
- Nous travaillons 365 jours par an, il n'y a aucun engagement, ni dans la durée, ni dans le nombre de repas.
- Les régimes particuliers peuvent être respectés sur présentation et prescription médicale.

Livraisons

Les livraisons sont effectuées le lundi, mercredi et vendredi.

14 rue des Mimosas - 79110 Chef-Boutonne
05 49 07 15 19 ou 06 42 63 01 97 - cheminvert79@orange.fr

PORTAGE DE REPAS à domicile

Pour particuliers et professionnels !

FABRICATION LOCALE

à partir de 9,95 €

- Livraison à domicile
- Aucun engagement
- Un repas assuré 7j/7

14 rue des Mimosas - 79110 Chef-Boutonne
05 49 07 15 19 ou 06 42 63 01 97 - cheminvert79@orange.fr

Le Chemin Vert - 14 rue des Mimosas
79110 CHEF-BOUTONNE
05 49 07 15 19 ou 06 42 63 01 97
Cheminvert79@orange.fr

PARENTALITE S'Pass Familles

Un lieu d'accueil et de ressources pour toutes les familles

L'UDAF des Deux-Sèvres et le pôle Enfance, Famille et Parentalité développent « S'Pass Familles », un dispositif complet pour répondre aux besoins spécifiques des familles.

Que vous soyez confrontés à des difficultés éducatives, familiales ou financières, **S'Pass Familles** vous propose **une large gamme de services pour vous soutenir dans votre rôle de parent.**

Nos professionnels (travailleurs sociaux, psychologues, conseillers) sont à votre disposition pour vous offrir **un accompagnement individualisé** et vous apporter écoute, conseils ou solutions pratiques. Vous pouvez également participer à **des ateliers collectifs ou groupes de parole** pour échanger avec d'autres parents, et partager vos préoccupations et défis du quotidien.

S'Pass Familles, c'est aussi **des solutions de garde d'enfants, des dispositifs d'aide en cas de conflits ou violences intra-familiaux ainsi qu'un accompagnement budgétaire et administratif.**

Pourquoi choisir S'Pass Familles de l'UDAF des Deux-Sèvres ? Nos services sont là pour vous accompagner à chaque étape de votre parentalité et de votre vie familiale, en toute confidentialité et avec bienveillance.

Contacts et informations : Pour en savoir plus et découvrir l'ensemble des services, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 05 49 04 76 76 ou par email udaf@udaf79.asso.fr.

Ensemble, nous trouverons la solution qui vous convient !

A propos de l'UDAF 79

L'Union Départementale des Associations Familiales des Deux-Sèvres (UDAF 79) a pour mission première de défendre et de représenter l'ensemble des familles du département des Deux-Sèvres dans toute leur diversité et leur richesse.

Notre engagement se traduit également par le développement d'actions permettant d'accompagner et d'aider les familles dans leur vie quotidienne.

Découvrez la diversité des services familiaux mis à votre disposition sur la protection juridique, le soutien aux aidants, l'accompagnement des conflits intra-familiaux, l'accompagnement budgétaire, la santé, le handicap, le logement... : <https://www.udaf79.fr/les-services-aux-familles/>

➤ Mobilibus

Tous les samedis matin, pour vous rendre au centre-ville de Chef-Boutonne, la navette MOBILIBUS vous accompagne. Le coût du trajet est de 1€ aller et 1€ retour. Des tickets sont en vente auprès du chauffeur.

Si ce service vous intéresse, faites-vous connaître auprès de la mairie de Valdelaume.





FRANCE SERVICES

À chacun son service public

Famille, santé, recherche d'emploi, retraite...



Les services du quotidien à moins de 20 minutes de chez vous.



À LA MOTHE SAINT-HÉRAY



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 10 95 23
franceservices.lamothesaintheray@melloisenpoitou.fr

Pour un déplacement efficace :

✓ pensez à prendre vos identifiants

À LEZAY



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 13h30-17h

05 49 07 33 81
franceservices.lezay@melloisenpoitou.fr

À CELLES-SUR-BELLE



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 13h30-17h

05 49 08 18 87
franceservices.cellesurbelle@melloisenpoitou.fr

À CHEF-BOUTONNE



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

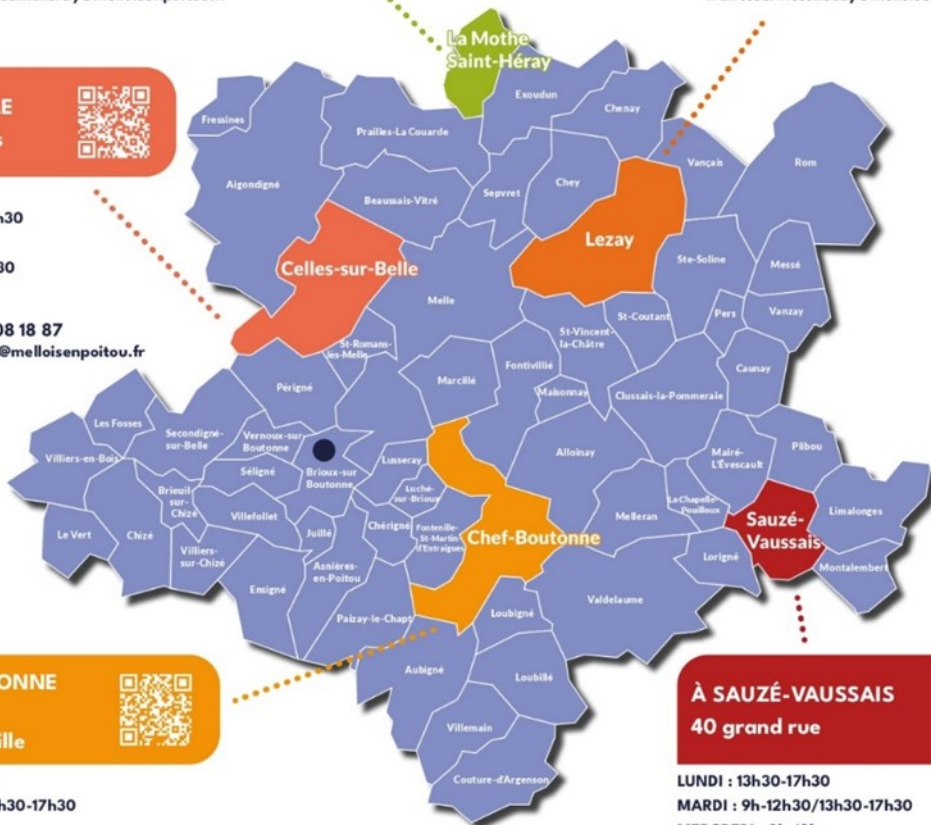
05 49 29 28 03
franceservices.chefboutonne@melloisenpoitou.fr

À SAUZÉ-VAUSSAIS



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 07 75 22
franceservices.sauze@melloisenpoitou.fr



● France services à Brioux-sur-Boutonne | 05 49 07 85 34 | brioux-sur-boutonne@france-services.gouv.fr



Numéros utiles

Pour accéder aux services actuels offerts par la communauté de communes, contactez-nous à partir des numéros utiles.



Éducation

- ☎ 05 49 27 56 84 service scolaire, transport scolaire, (inscriptions, lignes...)
- restauration scolaire, petite enfance, enfance, jeunesse.



Cycle de l'eau

- ☎ 05 49 29 13 16 accueil
- ☎ 06 83 37 57 10 numéro d'urgence (secteurs Celles-sur-Belle, Lezay, Melle)
- ☎ 06 67 01 62 45 numéro d'urgence (secteurs Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais)



Animation sportive

- ☎ 05 49 35 13 57 base de loisirs du Lambon
- ☎ 05 49 07 15 69 équipements sportifs couverts
- ☎ 05 49 07 15 69 service piscines
- ☎ 05 49 27 01 91 piscine Aqua'Melle



Prévention et gestion des déchets

- ☎ 05 49 27 56 79 achat de composteurs, collecte des ordures ménagères et des encombrants, déchèteries, location de broyeurs



Animation du territoire

- ☎ 05 49 27 09 62 Pays d'art et d'histoire
- ☎ 05 49 27 26 98 musée de Rauranum



Services techniques

- ☎ 05 49 07 78 42



France services

- ☎ 05 49 08 18 87 Site Celles-sur-Belle
- ☎ 05 49 29 28 03 Site Chef-Boutonne
- ☎ 05 49 10 95 23 Site La Mothe Saint-Héray
- ☎ 05 49 07 33 81 Site Lezay
- ☎ 05 49 07 75 22 Site Sauzé-Vaussais



Aménagement et habitat

- ☎ 05 49 29 83 93

Informations complémentaires au 05 49 290 290.



Attractivité économique et touristique

- ☎ 05 49 07 85 28



Associations

- ☎ 05 49 290 290 demande de participation, versement



Pour les services du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

- 05 49 27 80 20 - EHPAD Fondation Dussouil, Lezay
- 05 49 29 81 16 - EHPAD La rosée d'antan, Chef-Boutonne
- 05 49 27 14 44 - Résidence autonomie La Garenne, Melle
- 05 49 07 13 14 - Siège administratif, Lezay
- 05 49 29 20 63 - Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : Melle, Lezay, Brioux-sur-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Celles-sur-Belle
- 05 49 27 80 21 - Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Siège administratif :
Les Arcades, 2 place de Strasbourg CS 60048 - 79500 MELLE

Courriel : accueil@melloisenpoitou.fr
www.melloisenpoitou.fr  

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES (APE) DE PIOUSAY



L'Association de Parents d'Élèves (APE) de notre commune dresse un bilan positif pour l'année écoulée. Grâce à l'engagement des parents bénévoles, au soutien des enseignants et à la participation des familles et des habitants, de nombreuses actions ont pu être menées au bénéfice des élèves et de la vie scolaire.

DES ACTIONS CONVIVIALES POUR DYNAMISER LA VIE DE L'ÉCOLE

Tout au long de l'année scolaire 2024-2025, l'APE a organisé plusieurs événements. Le spectacle gratuit de la compagnie "Avis de tempête", la soirée de Noël, la marche de printemps avec un parcours spécial pour les enfants animé par une chasse au trésor gratuite, le carnaval, la kermesse de fin d'année ainsi que les différentes ventes ponctuelles ont rassemblé de nombreux participants.

UN SOUTIEN FINANCIER POUR LES PROJETS ÉDUCATIFS

Les bénéfices générés par ces actions ont permis de soutenir certains projets scolaires. L'APE a notamment contribué :

- au financement du voyage (40€ par enfant, soit 1840€)
- à l'achat de matériel éducatif (à hauteur de 201,22€)
- à offrir un spectacle de cirque (250€)
- à donner un goûter lors du carnaval

Ces investissements ont enrichi le quotidien des élèves et soutenu le travail de l'équipe enseignante tout en allégeant les dépenses des familles.

DES INITIATIVES SOLIDAIRES POUR LES ENFANTS

Pour cette année scolaire 2025-2026, l'APE réitère ses actions au service des enfants et du rayonnement de notre école en incluant des nouveautés, comme le concours de belote qui a eu lieu en novembre ou encore la journée de Noël qui se déroulera le 13 décembre.

POUR SUIVRE LA DYNAMIQUE

L'APE souhaite remercier chaleureusement toutes les personnes ayant participé ou donné un peu de leur temps. Afin de maintenir cette belle dynamique, l'association rappelle que toutes les personnes, même ponctuellement disponibles, sont les bienvenues. Vous pouvez également continuer de nous soutenir en participant aux différentes manifestations et ventes organisées. Chacun peut contribuer, selon ses possibilités, à faire vivre l'école et à soutenir les projets à venir.



SAMEDI 13 DÉCEMBRE

FÊTE DE NOËL

ORGANISÉE PAR L'APE DE PIOUSSAY




SALLE DES FÊTES
D'ARDILLEUX

Matin (à partir de 11h) :

- Marché de Noël
- Spectacle des enfants

Après-midi :

- Projection d'un court-métrage de Noël
- Venue du Père-Noël (distribution de cadeaux, photos)

Repas :

Apéritif
Tartiflette/salade
ou Parmentier/salade
Café ou thé gourmand

Inscription jusqu'au 10/12
au **06.25.00.70.57**
ou sur **HelloAsso :**



15€
ADULTE

10€
ENFANT

Vous pouvez également vous inscrire pour le repas en redonnant ce coupon à l'école avec le règlement (espèces ou chèque à l'ordre de l'APE), au plus tard le 10/12.

Nombre de repas adultes avec tartiflette :	 x 15 € =	 €
Nombre de repas adultes avec parmentier :	 x 15 € =	 €
Nombre de repas enfants avec tartiflette :	 x 10 € =	 €
Nombre de repas enfants avec parmentier :	 x 10 € =	 €
TOTAL :		 €



➤ Les Ecuries du Breuil de la compétition à l'équithérapie :

Depuis 2 ans, chaque 2ème vendredi du mois, le groupe Mellois de France Alzheimer vient profiter des bienfaits de la médiation animale. Caresser, curer les sabots, mettre la selle au bon endroit !

Si tous ne montent pas, certains trottent, galopent, ramassent et lancent le ballon de horse ball.

Le plus difficile est de constater les dégâts de la maladie d'une séance à l'autre.

Chaque "aidé" nécessite 3 aidants, alors, si votre emploi du temps vous le permet, n'hésitez pas, venez !



Avec l'école de Pioussay :

Les écuries du Breuil offrent une découverte du poney aux élèves de Pioussay, le 16 décembre, là aussi, besoin de bénévoles !!!

Cours, stages, balades pour tout renseignement :

Joël DEMPURE

06 87 11 48 17 ou 05 49 29 85 35



Foyer rural Pioussay

Les actions solidaires du Foyer Rural de Pioussay :

Octobre Rose et Téléthon.

Cette année encore, le Foyer Rural de Pioussay s'est mobilisé autour de deux rendez-vous solidaires majeurs : Octobre Rose et le Téléthon. Deux moments forts qui témoignent de l'engagement et de l'esprit de solidarité qui anime notre commune.

Octobre Rose : une mobilisation collective et chaleureuse

Pour la troisième année consécutive, le Foyer Rural a organisé une randonnée pédestre, suivie d'un déjeuner convivial, au profit de la lutte contre le cancer du sein. Deux circuits étaient proposés, 6 km et 12 km, permettant à chacun de participer selon ses envies.

Cette belle journée n'aurait pas été possible sans le travail d'équipe qui l'a préparée :

- une équipe en cuisine pour élaborer un délicieux repas partagé,
- une autre chargée du marquage des parcours, sillonnant les chemins en mobylette pour préparer les deux circuits,



- et bien sûr, tous les bénévoles présents pour accueillir, guider et accompagner les participants.

Le tout s'est déroulé dans une atmosphère chaleureuse et pleine de bonne humeur, fidèle à l'esprit du foyer et du village.

Le Foyer Rural remercie également la mairie pour son soutien, notamment pour l'apéritif offert.

Grâce à cette mobilisation exemplaire, 1 300 euros seront reversés à l'association "Vivre comme avant", qui accompagne les femmes touchées par le cancer du sein.

Le chèque sera remis à Mme Brigitte Henry, invitée d'honneur de notre soirée Téléthon.



Pour cette édition 2025, le Foyer Rural de Piuossay a souhaité mettre en avant la créativité et le savoir-faire de ses membres en organisant de nouveaux ateliers créatifs. Au programme : couture, petits bricolages et réalisations manuelles en tout genre, menés avec enthousiasme par les membres du foyer et les habitants volontaires.

Les objets et décorations confectionnés au cours de ces ateliers ont été proposés à la vente sur le marché de Noël à Lorigné ainsi que lors du Petit Marché du Téléthon qui s'est tenu le samedi 6 décembre, de 10 h à 12 h. Une belle occasion de découvrir le fruit de ce travail collectif et de soutenir les initiatives locales.



Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir 129 convives lors de notre repas traditionnel, un rendez-vous désormais incontournable. Cette soirée a été ponctuée de notre petite tombola, toujours appréciée pour sa convivialité et son ambiance chaleureuse.

Merci à tous pour votre fidélité.

➤ **ACCA Hanc 2025-2026**

L'ouverture de la chasse a eu lieu le 14 septembre, avec cette année 31 adhérents pour l'ACCA de Hanc. Nous étions 32 en 2024-2025.

Nous avons organisé avec L'ACCA de PIOUSSAY, une chasse à courre aux sangliers le 4 Octobre sans qu'aucun animal ne soit vu, les terres étant trop sèches.

Il y aura aussi en Février et avec PIOUSSAY une chasse à courre aux renards. Notre fédération des Deux-Sèvres a octroyé sur leur site un espace dédié à chaque ACCA et nous nous devons de transmettre toutes nos demandes et suivi d'adhérent dès 2026 par ce système où aucun papier ne serait plus pris en compte.



LE BREUIL-COIFFAUD

Commune de VALDELAUME

entre Sauzé Vaussais et Chef Boutonne

RÉVEILLON de la Saint Sylvestre

le 31 DÉCEMBRE 2025

à partir de 20h30

à la salle des fêtes

Organisé par le Comité des Loisirs du Breuil-Coiffaud

**Venez Fêter la Nouvelle Année !
avec vos couverts et votre panier
Apéritif & Dessert offerts !**

avec

DJ Abyssal Flow

Ambiance Assurée !

Adulte :

17€

Enfant :

Gratuit jusqu'à 10 ans

RÉSERVATION AVANT LE 26 DÉCEMBRE 2025

Nombre de places limitées

Païement à la réservation

05 49 27 66 20 - 06 70 31 41 41

06 63 27 81 31 English spoken

➤ **Comité des Fêtes d'Ardilleux**



Mai- Fête des plantes-Brocante



Vous souhaitez



septembre- Marche ardilleux



LOTTO d'octobre

de bonnes fêtes 2025



et Une très bonne année 2026

ARDILLEUX Commune de 

Dimanche 10 Mai 2026





Bar à Huîtres



Emplacement gratuit

Buvette - Restauration sur place

Organisé par le  Réservation au : 06 48 17 42 37
06 42 51 57 52 ou 06 31 50 68 53
comfetardilleux@gmail.com




A vos agendas !

Le dimanche 10 mai 2026 : marché aux plantes, marché artisanal et vide-grenier à Ardilleux, Valdelaume.

ANIMATIONS SUR LA COMMUNE :

Dans le cadre du partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire de MELLOIS EN POITOU, une exposition à destination des enfants de la Commune et plus spécialement avec l'école de Pioussay a été mise en place dans la salle des fêtes pendant plusieurs jours sur le thème « Les Chevaliers ».

Cette exposition était également ouverte au public le samedi 17 octobre.

Un atelier destiné aux enfants le mardi 21 octobre, les enfants de l'école y avaient été invité mais malheureusement aucun d'entre eux n'y a participé, c'est bien dommage !

Les enfants extérieurs à la Commune qui y ont participé étaient ravis et nous ont déclaré « déjà, ça passe trop vite ! », il faut dire qu'ils étaient « à fond » sur la construction en KAPLA de leur château fort après avoir eu toutes les explications entre douves, pont-levis, basse-cour, donjon...

Le tout s'est terminé par une belle déconstruction et un joyeux goûter !



➤ Ateliers Ordinateur et Internet

LES ATELIERS ORDINATEUR ET INTERNET

2025/2026

Ateliers
tous
niveaux

Partager
quatre photos.
FACILE.

Envoyer sa première
pièce jointe.
FACILE.

Acheter
un ticket
de bus.
FACILE.

Découvrir et devenir autonome sur un ordinateur et sur Internet

À LA MOTHE SAINT-HÉRAY, CHIZÉ, EXOUDUN, VALDELAUME, MARCILLÉ, MELLE

**C'EST FACILE,
C'EST GRATUIT ET
C'EST PRÈS DE CHEZ VOUS !**









Ateliers Découverte

Ateliers pour **faire ses premiers pas**, sans avoir peur, se rassurer et se familiariser avec la souris, le clavier, l'ordinateur et Internet.

de 9H À 10H30

Ateliers Entraînement

Ateliers pour **se repérer dans l'ordinateur**, naviguer sur internet en toute sécurité, comprendre son environnement numérique. Parce que s'entraîner et répéter sont les clés pour s'améliorer !

de 11H À 12H30

VALDELAUME (Hanc, mairie)

Réunion d'informations :

Jeudi 26 février à 9h

Jeudi 5 mars 2026

Jeudi 12 mars 2026

Jeudi 19 mars 2026

Jeudi 26 mars 2026

Jeudi 2 avril 2026

3. LA PERMANENCE NUMÉRIQUE

Besoin d'un accompagnement personnel à l'utilisation de votre ordinateur ou de votre smartphone ? d'un conseil ? d'une réponse précise ?

RDV au Bêta-Lab, 5 rue du Bourgneuf, 79500 Melle
*TOUS LES APRÈS-MIDI DU LUNDI AU SAMEDI
DE 14H À 18H, sauf jours fériés

Tous les
après-midis
de l'année*

L'inclusion numérique
en Mellois en Poitou, c'est aussi :



et une carte pour localiser les services :

- Ordinateurs en libre service
- Ateliers et formations informatiques
- Achat et réparation
- Aide administrative
- Accès imprimante



Scannez ce QR-code

Pour se faire accompagner ailleurs dans le département :
<https://www.deux-sevres.fr/nos-missions/le-numerique/l'inclusion-numerique>



**CONTACT,
INFOS ET
INSCRIPTIONS**
auprès de
Claire Mottet

Votre conseillère numérique
Tél : 06 68 49 05 62
E-mail : incnum@labetapi.fr

La Bêta-Pi
Tiers-lieu LE BÊTA-LAB
5 rue du Bourgneuf
79500 MELLE

À La Bêta-Pi, il est aussi possible de monter en compétences numériques, grâce à :

- > Un fablab pour réaliser vos projets de fabrication numérique.
- > Des formations professionnalisantes : cartographie, excel, etc.
- > Des formations personnalisées sur le thème de votre choix.
- > Pour les entreprises, des formations aux bases du numérique pour maintenir les salariés dans l'employabilité.

Renseignez-vous !

labetapi.fr   

I. - En moins d'un siècle le nombre d'habitants de BOUIN a diminué de 46 %

BOUIN, est une commune du canton de Chef-Boutonne, située à environ 5 kilomètres de ce chef-lieu et à environ 23 kilomètres de Melle. Cette localité a été au moyen âge le siège d'une viguerie et le chef-lieu d'un archiprêtré. Dans des archives datant de 1380, on lit : « Bouin : 832 hectares, 359 habitants. Son territoire est arrosé par le ruisseau de Losme qui y prend sa source et coule au Sud. Ce ruisseau est à sec 6 mois de l'année. Le terrain est sablonneux, mêlé de bruyères et de terres labourables, produisant : céréales, colza, pommes de terre, chanvre, lin et légumes secs. Il y a des vignes, des prairies naturelles et artificielles, ainsi qu'un bois-taillis. On élève des bestiaux pour en faire le commerce... »



Le vice-doyen de la commune, Auguste MOINE, que l'on voit ici en compagnie de M. BRUNETEAU, maire, est un ancien combattant de la guerre 14-18 : 3 citations, Croix de guerre et Médaille militaire. Son fils siège au sein de l'assemblée municipale.

Bouin, au dernier recensement, ne comptait plus que 212 habitants (1954). Cette importante dépopulation a attiré notre attention et nous sommes allés pour nous en entretenir avec M. Bruneteau, maire de Bouin depuis 1926, et son gendre, notre correspondant, M. Roy, instituteur à Bouin depuis douze ans. L'exemple de dépopulation de Bouin est peut-être le plus marquant de notre région.

**A l'école de Bouin :
43 élèves en 1948
20 en 1960**

Les chiffres concernant la population de Bouin donnent le tableau suivant :

1880 (?), 359; 1891, 308; 1896, 302; 1901, 266; 1906, 290; 1911, 266; 1921, 243; 1926, 221; 1931, 222; 1936, 225; 1946, 233; 1954, 212.

Et, en 1960, on compte seulement

194 habitants. Depuis que M. Bruneteau était maire, le nombre d'habitants n'avait guère changé jusqu'en 1946 (de 211 à 233) ayant même augmenté. Et voilà que ces quatorze dernières années, le chiffre est tombé de 233 à 194.

Il est bien évident que l'exode rural a joué un rôle important dans cette dépopulation. Les départs se sont succédé à un rythme accéléré et la plupart des gens ou ménages sont allés vers Paris. Pourquoi ? Oh ! Tout simplement, parce que les premiers partis ont « attiré » les autres. Dix ménages ou personnes seules ont ainsi quitté Bouin qui, l'été, retrouve une certaine animation du fait du retour de ceux-ci en vacances.

Il y a quelques années, il y avait à Bouin plus d'habitants âgés de plus de 70 ans que de jeunes de moins de 20 ans. En 1954, la moyenne d'âge était de 41 ans. Elle est main-

tenant plus « vieille » encore. On compte quinze veuves et cinq veufs, soit 10 % de la population, dix personnes âgées de plus de 80 ans, onze de 30 à 40 ans.

A l'école de Bouin, il y avait quarante-trois élèves en 1948. Il y en a vingt actuellement. Il faut dire que l'arrivée de familles nombreuses avait eu pour conséquence de faire « monter » le nombre des écoliers. Ceci nous amène d'ailleurs à souligner que les familles vendéennes venues exploiter des fermes à Bouin avaient fortement contribué à l'accroissement de la population entre les années 1946 et 1950. Les enfants ont grandi, beaucoup sont partis. Il n'y a plus à Bouin de familles nombreuses. C'est ainsi que le nombre des élèves est tombé à vingt depuis 1960.

Précisons encore que Bouin compte 60 feux dans le village et une ferme isolée « La Belle Etoile » (un maçon avait construit cette ferme et l'avait ainsi appelée; elle est devenue un « lieudit » du cadastre) et que la superficie de la commune est plus grande que celle de Saint-Maixent. C'est dire que la commune est dépeuplée.

Il n'en reste pas moins que la municipalité de Bouin fait tout ce qui est en son pouvoir pour résoudre au mieux les problèmes de gestion que pose un budget des plus restreints et amener dans cette commune tout ce qui peut contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants. C'est ce que nous verrons dans un prochain article.

Prochain article :

**A Bouin, la dépopulation
n'empêche pas
les réalisations**

C.O 18.6.1961 1/2

Bouin C.O 18.6.1961 2/2



Le nombre des élèves de M. ROY a diminué de moitié en 12 ans. Voici l'instituteur de Bouin, qui est aussi notre aimable correspondant, et ses écoliers.

PHOTO MYSTERE : « KEOLE K'SA »

Cette photo a été prise sur la Commune de VALDELAUME, où ? A vous de deviner ...

Nous organisons un petit concours ludique tout au long de l'année. A chaque bulletin à vous de retrouver où a été prise la photo et ce qu'elle représente, vos réponses seront à envoyer sur la boîte mail de la Mairie :

mairie-valdelaume@paysmellois.org

ou par courrier déposé dans la boîte aux lettres avec vos coordonnées, à l'adresse suivante :

« MAIRIE DE VALDELAUME – PHOTO MYSTERE

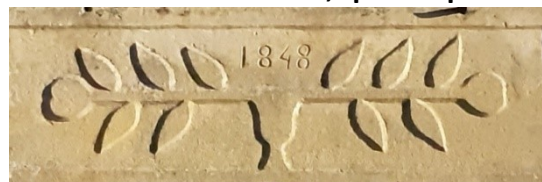
1 rue du Puits Grelet – HANC - 79110 VALDELAUME ».

Le gagnant recevra un lot, s'il y a plusieurs bonnes réponses, un tirage au sort sera pratiqué parmi les bonnes réponses. Le résultat et la réponse seront communiqués dans le bulletin suivant.



Le gagnant du concours de la photo mystère du bulletin n°24 est Mr Yves Gaboreau, qui remporte un bon d'achat de 20€ chez la fleuriste « Au Jardin du Temps » à Chef-Boutonne.

La photo mystère du bulletin municipal n°24 était le linteau du portail d'entrée de la cour de la mairie de Valdelaume située 1 rue du puits Grelet à Hanc. Cette poutre porte le nombre 1848 encadré de branches sans doute d'olivier. Si l'origine de cette pierre n'a pu être déterminé (avis aux initiés !), c'est l'inscription 1848 qui a retenu notre attention car cette année-là est importante pour notre République.



En effet, en 1848, dès l'abdication de Louis-Philippe, le 24 février 1848, un gouvernement provisoire est installé et la République est proclamée.

En mars, le suffrage censitaire est remplacé par le suffrage universel réservé aux hommes âgés d'au moins 21 ans.

En avril 1848, les 920 députés de l'Assemblée nationale constituante sont élus au suffrage universel masculin pour trois ans. L'Assemblée dispose du pouvoir législatif. 84% des inscrits (soit environ 9 millions d'électeurs) participent à la désignation des députés de l'assemblée.

Le 4 novembre 1848, la Constitution est adoptée. En décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon Ier, est élu premier président de la République avec 75% des suffrages exprimés au suffrage universel masculin pour un mandat de quatre ans. Le Président dispose du pouvoir exécutif ; il nomme et révoque les ministres.

En 1848 aussi

Le drapeau tricolore bleu, blanc, rouge est adopté comme emblème de la France.

La peine de mort en matière politique est abolie.

L'esclavage dans les colonies est aboli le 27 avril 1848.

La durée journalière de travail maximum est de 12 heures.

The mystery photo of number 24 municipal newsletter was the lintel of the entrance gate of the courtyard of the town hall of Valdelaume located at 1 rue du puits grelet in Hanc. This beam bears the number 1848 framed by branches, probably of olive. Although the origin of this stone could not be determined (a note for the initiated!), it is the inscription 1848 that caught our attention because that year is significant for our Republic. Indeed, in 1848, following the abdication of Louis-Philippe on February 24, 1848, a provisional government was established and the Republic was proclaimed. In March, censitary suffrage was replaced by universal suffrage reserved for men aged at least 21. In April 1848, the 920 deputies of the Constituent National Assembly were elected by universal male suffrage for a three-year term. The Assembly held legislative power. 84% of registrants (approximately 9 million voters) participated in the election of the Assembly's deputies. On November 4, 1848, the Constitution was adopted. In December 1848, Louis-Napoléon Bonaparte, nephew of Napoleon I, was elected the first president of the Republic with 75% of the votes cast via universal male suffrage for a four-year term. The President held executive power; he appointed and dismissed ministers. In 1848 too The blue, white, red tricolor flag is adopted as the emblem of France. The death penalty for political matters is abolished. Slavery in the colonies is abolished on April 27, 1848. The maximum daily working time is 12 hours.

ASSOCIATION DEV'AHANSAL
Association loi 1901 N* W792009250
Créée le 31 MARS 2021

L'Association a pour but d'apporter un soutien humanitaire aux populations les plus démunies, dont les enfants, dans les villages d'altitude du HAUT-ATLAS MAROCAIN et la vallée de l'AHANSAL. Cette région se situe à 1600m d'altitude et jusqu'à 3000m entre Beni-Mellal et Azilal à l'est du Maroc.

Depuis 2018, neuf voyages en véhicule 4X4 ont été effectués (soit plus de 4 000 kms et 1 tonne de vêtements transportés à chaque déplacement) par des membres actifs de l'association. Notre dernier séjour date du 17 mars au 2 mai 2025.

Les dons de vêtements que nous récoltons pour les bébés, les enfants, les ados et les adultes sont distribués par les responsables des villages avec l'aide et la bienveillance de partenariats locaux de la commune de Zaouiat /Ahansal.

La mairie de Valdelaume et l'école primaire de notre commune qui avaient proposé leur partenariat en 2022 sont toujours présents à nos côtés pour récupérer des dons et les stocker occasionnellement.

Notre prochain voyage est prévu début 2026. De nombreux dons nous sont déjà parvenus depuis le début de cet été et nous vous en remercions très chaleureusement.

Nous recherchons encore des vêtements pour bébés et jeunes enfants ainsi que des peluches.

Merci à toutes et tous pour votre solidarité. Merci pour vos dons !

Janick LEVESQUE



P'tit Bout d'Alsace vous propose
Vendredi 19 décembre de 16h30 à 21h30 au préau de Pioussay, Valdelaume ses fameuses flammekueches



Vendredi 19 Décembre
16h30 à 21h30
Préau de Pioussay
NOS FLAMMEKUECHES

- La Traditionnelle **9,50€ ttc**
(Base fromage blanc & crème, oignons et allumettes de lardons fumés)
- La Forestière **10,00€ ttc**
(Base fromage blanc & crème, oignons, allumettes de lardons fumés et champignons à l'ail)
- La Gratinée **10,00€ ttc**
(Base fromage blanc & crème, oignons, allumettes de lardons fumés et emmental)
- La Flamm's Apéro **10,50€ ttc**
(Base fromage blanc & crème, oignons, allumettes de lardons fumés, champignons à l'ail et emmental)
- La Chèvre & Miel **11,50€ ttc**
(Base fromage blanc & crème, oignons, allumettes de lardons fumés, chèvre fermier et miel bio)
- La Munster **11,50€ ttc**
(Base fromage blanc & crème, oignons, allumettes de lardons fumés et Munster AOP)

Toutes nos "Flammekueches" peuvent être préparées sans "allumettes de lardons"

SUR PLACE OU À EMPORTER









NOS ENCAS BIO*

VRAC

- Sablés Sucrés **4,50€ ttc/100g**
- Sablés Salés **4,85€ ttc/100g**

SÉLECTION CADEAU

- Les Spritz Chocolat 125g .. **6,20€ ttc**
- Les Linzer 125g **6,20€ ttc**
- Les Choco Noisettes 125g **6,50€ ttc**
- Les Assortiments 125g .. **6,90€ ttc**
- Les Pains d'Épices 175g **8,50€ ttc**

NOS BOISSONS

- Vin Chaud **1,00€ ttc**
- Evian 50cl **2,00€ ttc**
- Limonade 33cl **2,00€ ttc**
- Bière (Météor) 25cl **2,50€ ttc**



Authentiques
"Bredeles" Alsaciens Bio
Offre Noël 2025

 contact@pitboutdalsace.fr
 +33 (7) 83 51 32 48





Joyeux Noël

ET BONNE ANNÉE



*Vous pouvez
déposer ici
vos petites
annonces.*

Associations, Professionnels

Vous souhaitez faire connaître votre activité (associations, entreprise... etc), n'hésitez pas à contacter la mairie pour insérer un article dans les prochains bulletins.

Publication de la commune de Valdelaume

Directeur de publication : Le maire de Valdelaume

Imprimé et distribué par nos soins à 550 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique